

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds de d'obligations canadien Pembroke que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion privée de placement Pembroke ltée au 1-800-668-7383 ou au renseignements@pml.ca, ou visitez www.pml.ca. **Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Bref aperçu

Code du fonds	GBC896	Gestionnaire du fonds	Gestion privée de placement Pembroke ltée
Date de création du fonds	Le 11 décembre 1984	Conseiller en valeurs	Canso Investment Counsel Ltd.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026	56 980 378 \$	Distributions	Distributions trimestrielles du revenu net et distributions annuelles des gains en capital nets réalisés en décembre; réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de vous les verser en espèces
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,27 %	Placement minimal	100 000 \$ (dans les différents fonds de la famille; 10 000 \$ si souscrit par l'intermédiaire d'un courtier inscrit; tranche additionnelle 1 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le Fonds d'obligations canadien Pembroke vise à offrir aux investisseurs un revenu élevé de même qu'une plus-value du capital, tout en préservant le capital, en effectuant principalement des placements dans des obligations, des débetures et d'autres titres d'emprunt dans des titres de gouvernements et de sociétés canadiens dont la note de crédit est d'au moins « A ». Bien que le fonds ait pour objectif d'investir principalement dans des titres canadiens, jusqu'à 49 % des investissements du fonds peuvent être réalisés dans des placements étrangers. L'analyse des placements du fonds respecte une approche consistant à le positionner avec prudence en tenant principalement compte de la durée moyenne à l'échéance et le choix des produits. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

	% de la valeur liquidative
Gouvernement du Canada 3,25 % 1er juin 2035	11,2 %
Gouvernement du Canada 3,25 % 1er décembre 2033	9,3 %
First National 3,24 % 1er juillet 2030	5,4 %
Pacific Life Global Funding II 4,195 % 1er juillet 2032	4,8 %
Muskkrat Falls/Actifs de transmission à Labrador: 3,83 % 01 juin 2037	4,8 %
New York Life Global Funding 2,00 % 17 avril 2028	4,1 %
Metropolitan Life Global Funding 3,394 % 9 avril 2030	4,0 %
407 International Inc. 7,125 % 26 juillet 2040	3,9 %
Enbridge Gas 3,51 % 29 novembre 2047	3,7 %
Scotia Capital NHA MBS 3,8 % 1er décembre 2028	3,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	54,8 %
Nombre total des placements	59

Répartition des placements (au 31 mars 2026)

	% de la valeur liquidative
Obligations - Adossées à des actifs ou à des créances hypothécaires	9,7 %
Obligations corporatives canadiennes	35,9 %
Placement privés canadiens	11,2 %
Obligations à coupon zéro	1,5 %
Émetteurs gouvernementaux canadiens ou émetteurs liés à un gouvernement canadien	26,2 %
Sociétés étrangères - Libellées en dollars canadiens	15,8 %
Espèces et quasi-espèces	-0,3 %
	100 %

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Niveau de risque

Gestion privée de placement Pembroke ltée estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ? » dans le prospectus simplifié du fonds.

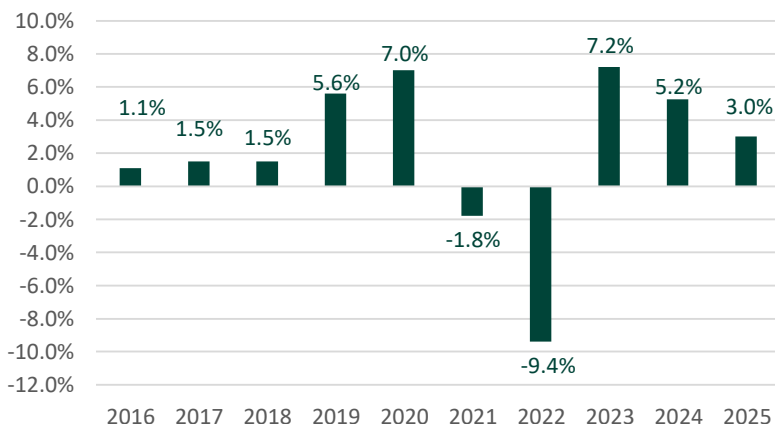
Rendement passé

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du fonds au cours des dix dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du fonds chacune des dix dernières années. Le fonds a perdu de sa valeur deux fois pendant ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions du fonds sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000\$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	7,3 %	31 décembre 2023	Votre placement augmenterait à 1 073 \$.
Pire rendement	-5,8 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 942 \$

Rendement moyen

Au cours des dix dernières années, les parts du fonds ont généré un rendement annuel composé de 1,98 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 217 \$.

A qui ce fonds est-il destiné ?

Le fonds s'adresse aux investisseurs qui:

- désirent investir dans différents produits de titres à revenu fixe;
- cherchent une source de revenu stable sur leur investissement; et
- prévoient détenir leur placement à court ou à moyen terme.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération comment celui-ci s'agencera avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Il n'y a aucun frais d'acquisition sur ce fonds lorsque les parts sont achetées par l'intermédiaire de Gestion privée de placement Pembroke Ltée. Des frais d'acquisition pourraient être prélevés par d'autres courtiers inscrits, par leur propre service administratif, pouvant atteindre au plus 3 % du prix de souscription des titres des fonds mutuels Pembroke au moment de l'investissement.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,27 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Le RFG n'inclut pas les frais de gestion étant donné qu'ils vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « Autres frais » ci-après.	0,27 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	S.O.
Frais du fonds (RFG + RFO)	0,27 %

Renseignements sur la commission de suivi

Il n'y a aucune commission de suivi pour ce fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait pour vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez			
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 60 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.			
Frais de gestion	Vous payez directement les frais de gestion au gestionnaire du fonds et ces frais ne font pas partie du RFG. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts dans votre compte pour pouvoir acquitter le montant des frais qui lui sont dus. Les frais de gestion sont établis par le gestionnaire du fonds en fonction du montant de vos actifs sous gestion (ASG) auprès de ce dernier et représentent un maximum de 0,65 %. Ces frais sont payés mensuellement. Une réduction des frais de gestion peut être appliquée à la discrétion du gestionnaire du fonds.			
	ASG	Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million et 5 millions de dollars	Plus de 5 millions de dollars
	Frais de gestion	0,65 %	0,50 %	0,40 %

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat. obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion privée de placement Pembroke Ltée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Renseignements

Toronto:

150 King Street West, Suite 1210 Toronto, Ontario M5H 1J9

Tél: 416-366-2550 Toll free: 1-800-668-7383

Montréal:

1002 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1700, Montréal, Québec H3A 3S4

Tél: 514-848-0716 Sans frais: 1-800-667-0716

renseignements@pml.ca

www.pml.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca

